



The European Consumers' Organisation

COMMUNIQUE DE PRESSE  
PRESS RELEASE

**Contact: John Phelan - +32 (0)2 789 24 01**  
**Date: 24/01/2011**  
**Référence: PR 2011/001**

### **Directive européenne sur les droits des consommateurs: Les chances de mériter ce nom s'épuisent**

La commission parlementaire au fond (Marché intérieur et Protection des consommateurs) votera le mardi 1<sup>er</sup> février sur la directive européenne très controversée des droits des consommateurs.

La directive, qui modifie la législation européenne de protection des consommateurs pour les contrats nationaux et transfrontières essuie de nombreuses critiques, y compris celle portant sur la volonté d'harmoniser les législations des Etats membres à un niveau insuffisant de protection des consommateurs. Par ailleurs, alors que la révision constitue une occasion parfaite de prévoir des droits fondamentaux pour les consommateurs lorsqu'ils achètent des produits et des services numériques (musique, vidéos, logiciels), le législateur est en train de rater totalement cette opportunité.

Le vote à venir constitue l'avant dernière chance du législateur européen d'entendre les critiques et de s'atteler à mettre en place un système qui permette de renforcer la confiance des consommateurs en leur offrant des règles modernes pour leurs achats dans le Marché Unique.

Monique Goyens, Directrice Générale du BEUC, le Bureau Européen des Unions de Consommateurs, a commenté:

« A travers l'Europe, peu de droits sont aussi importants que ceux qui nous protègent dans nos achats quotidiens. Stimuler la participation des consommateurs au Marché Unique requiert un cadre juridique moderne et solide avec une protection des consommateurs efficace et réaliste pour l'achat de biens et services, dans son pays ou à l'étranger. Cela inclut une information claire des consommateurs, un droit de rétraction renforcé, une application facile des droits de recours en cas de problème et l'interdiction des clauses contractuelles abusives les plus répandues. Il est évident que les achats de produits numériques en ligne doivent également être couverts. »

« La semaine prochaine, le Parlement européen doit clairement montrer aux citoyens que la révision de la législation sur la protection des consommateurs se prépare avec leur intérêt à l'esprit, et non l'inverse. »

FIN

BEUC, the European Consumers' Organisation  
+32 2 789 24 01 - [press@beuc.eu](mailto:press@beuc.eu)

**Want to know more about BEUC? Visit [www.beuc.eu](http://www.beuc.eu)**

 **[EC register for interest representatives: identification number 9505781573-45](#)** 